

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2022 DEVE 17** Subvention d'investissement (120 000 euros) accordée à l'École Normale Supérieure pour ses actions en faveur du développement de l'agriculture urbaine sur son campus du 48 boulevard Jourdan, à Paris 14<sup>e</sup>

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Cultiver, végétaliser et nourrir la ville sont des atouts et enjeux importants pour les métropoles et les villes d'aujourd'hui et de demain.

Les différents appels à projets, tels que Parisculteurs et Paris Sème, lancés par la Ville de Paris au cours des dernières années ont permis de stimuler l'émergence d'un écosystème autour de l'agriculture urbaine à Paris. Un métier nouveau apparaît ainsi à la croisée des chemins entre l'agriculture, le paysage, le développement durable, l'aménagement urbain, l'innovation technique et la participation citoyenne.

L'École Normale Supérieure, nouveau partenaire de la Ville de Paris, s'engage à ses côtés dans la sensibilisation, la préservation et le développement de la biodiversité au sein de son établissement, du 48 boulevard Jourdan dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, avec notamment, la mise à disposition d'un espace au sol de 2 400 m<sup>2</sup> et d'un bâti de 55 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'appel à projets d'agriculture urbaine Parisculteurs 4 lancé en mars 2021.

L'accueil d'une activité agricole sur ce campus nécessite la réalisation par l'ENS de travaux préparatoires à savoir la réhabilitation du bâti de 55 m<sup>2</sup> pour permettre son exploitation dans des conditions conformes aux règles de sécurité.

La collectivité parisienne entend soutenir les efforts déployés par l'ENS pour favoriser et accélérer l'émergence d'une agriculture en milieu urbain, qui contribuera à privilégier une production locale et participera à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Aussi, le présent projet de délibération vous propose d'approuver une convention avec l'ENS et de lui attribuer une subvention d'un montant de 120 000 € pour soutenir ses actions en faveur du développement de l'agriculture urbaine sur son site boulevard Jourdan à Paris 14<sup>e</sup>.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris